

La résidence en France pour un père d'enfant de nationalité franç

Par Sadek B, le 04/01/2017 à 16:02

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Je voudrais savoir si je peux ouvrir droit à la résidence en France. Je suis algérien père d'un enfant âgé de 20 ans, handicapé mental qui auparavant a été pris en charge par sa tante paternelle habitante à Décines Lyon depuis l'âge de 6 ans jusqu'à cet âge date à laquelle elle l'a abandonné pour raison d'âge et de santé. Maintenant, il ne fréquente plus l'école et personne ne peut s'occuper de lui. Pour cette raison; je voudrais prendre la relève. Je vous rappelle messieurs que mon enfant a acquis la nationalité française autre que sa nationalité d'origine.

MERCI d'avance [smile4]

Par amajuris, le 04/01/2017 à 16:40

bonjour,

il serait plus simple que votre enfant vous rejoigne afin que vous puissiez vous occuper de lui. vous pouvez voir avec un consulat de france en algérie pour avoir un titre de séjour ascendant de français.

mais il faut que vous puissiez subvenir à vos besoins en france que ce soit en matière de logement, de couverture maladie ou de revenus, le principe étant que vous ne soyez pas à la charge de la france pendant votre séjour en france. salutations.